



N° 2019-09 VOI

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

RD144

13/05/2019 jusqu'à la fin des travaux

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise SITPO – 5 rue de la Vallée Cagnon – AGNEAUX (50)
02.33.05.26.50 - 06.85.10.59.31

ARRETE

ARTICLE 1

Dans le cadre de la construction des réservoirs d'eau potable de Cresseveuilles,
L'entreprise SITPO est autorisée à mettre en place un alternat sur la RD144 le temps de faire une voie de desserte,

Du 13/05/2019 à la fin des travaux

ARTICLE 2

Une demande d'autorisation devra être faite auprès de l'agence routière de Coudray Rabut

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'Agence Routière, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 16/04/2019

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

